

Ngalula a souligné en plus de la volonté de conformer les dispositions de l'accord de Cotonou aux exigences particulières du Commerce, tel que l'exige l'OMC, la négociation transparente des accords de partenariat économique, en vue d'abolir les systèmes de préférences unilatérales. Cet objectif de coopération économique et commerciale n'est plus limité, a-t-elle fait remarquer, à la promotion du commerce entre les pays ACP et l'Union européenne, comme à l'époque, mais s'étend désormais de manière générale à la promotion de l'intégration progressive des Etats ACP dans l'économie mondiale. Cela encourage ainsi leur développement durable et contribue à l'éradication de la pauvreté dans ces pays.

Insistant sur le renforcement des capacités commerciales résultant des travaux de ce séminaire, la ministre du Commerce extérieur a dégagé quelques objectifs spécifiques, à savoir la consolidation du développement économique au moyen de renforcement de l'environnement des politiques commerciales, l'appui aux programmes de lutte contre la pauvreté, et à l'intégration régionale. En outre, elle a formulé le souhait de voir le séminaire concourir au renforcement des capacités de production et de l'offre, ainsi qu'à la promotion du développement durable.

Quant à l'intégration régionale et au renforcement des capacités de négociations commerciales de la région, la RDC avait opté au départ, de négocier l'APE au sein du groupe des pays de l'Afrique orientale et australe. Aujourd'hui, a révélé Mme Chantal Ngalula, notre pays a changé la région de négociation au profit du groupe CEEAC - CEMAC. Aussi a-t-elle sollicité de nos partenaires de l'Union européenne et des autres groupes régionaux et sous-régionaux, une flexibilité au sujet de l'obligation de choisir une seule région pour participer aux négociations de l'APE.

### ***L'harmonisation des règles, une des exigences***

Pour l'ambassadeur Carlo De Filippi, chef de la délégation de la

commission européenne en RDC, le principe fondamental des APE est l'établissement d'une zone de libre échange qui supprime progressivement les droits de douane entre parties, ainsi que toutes les mesures non tarifaires, et simplifie les procédures et réglementations relatives aux importations et exportations. Elle touche aussi bien le commerce des marchandises que le commerce de services.

L'harmonisation des règles, a ajouté le représentant de l'Union européenne en RDC, prévoit la reconnaissance mutuelle, la création d'un cadre stable et transparent pour le commerce et l'augmentation des flux commerciaux entre les pays ACP et l'UE, doivent ainsi contribuer au recul de la pauvreté. Ce qui donne aux APE, l'avantage de contribuer aux réformes politiques des ACP favorisant l'ouverture et la transparence et consolider les politiques afin de les rendre plus prévisibles et moins révocables. Ces accords visent également, a-t-il ajouté, renforcer la capacité des Etats ACP à gérer les questions relatives aux normes techniques.

Carlo De Filippi a reconnu à cette occasion que la sécurité de l'accès au marché et la crédibilité accrue des politiques et réformes des pays en voie de développement constituent des atouts fondamentaux de ces accords. Vis à vis des investisseurs domestiques et étrangers, cette crédibilité renforcée par l'ampleur des sanctions en cas de rupture des engagements et de l'existence d'instances paritaires juridictionnelles qui jugeraient les violations des règles, a le potentiel de promouvoir un plus grand investissement.

Signalons que M. Kwete Minga Bope, président du FNDPC, avait pris la parole pour donner l'importance que revêt ce séminaire, maintes fois reporté, mais qui par la volonté des partenaires de l'UE est enfin organisé. Il s'est réjoui de la participation de nombreux acteurs du secteur public et privé, des représentants de quelques organisations de la société civile.

La cérémonie de clôture de ce séminaire interviendra cet après-midi.

J.R.T.

**MERCREDI 02/11/2005**